Marie-Christine Nossent

Présidente de la Copidec (Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets)

C'est dans le cadre des Assises des déchets que le *Mouvement communal* a rencontré ce mois Marie-Christine Nossent, Présidente de la Copidec et Directrice au sein de l'intercommunale Intradel. La Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets organisait en effet sa biannuelle édition des Assises, en collaboration avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie, le 21 novembre dernier à Jambes. L'occasion pour les deux fédérations d'y promouvoir le caractère éminemment public de la gestion des déchets en Wallonie en proposant, notamment aux communes, d'adopter un règlement-type préservant le principe d'exclusivité de leurs compétences en cette matière.

ALAIN DEPRET
Secrétaire de rédaction

Madame Nossent, vous êtes la nouvelle présidente de la Copidec. Mais vous êtes aussi directrice au sein d'Intradel, l'intercommunale liégeoise. Une petite présentation s'impose…

Je suis directrice à l'intercommunale Intradel depuis huit ans, mais j'y travaille depuis 1989. Sociologue de formation, j'ai continué mon parcours avec une formation en conseillère en environnement, mais je suis arrivée dans le secteur des déchets par hasard. Dès l'enquête préparatoire au premier Plan wallon des déchets, j'ai en effet été chargée d'interroger toutes les communes ressortissantes d'Intradel à ce sujet. De fil en aiguille, j'ai ensuite installé les premiers parcs à conteneurs et organisé l'implémentation des collectes sélectives d'emballages notamment. Aujourd'hui, je coordonne donc le comité de pilotage des chefs de services au sein d'Intradel. La Copidec est, elle, une structure qui a une vingtaine d'années, dont je suis aujourd'hui la présidente après deux mandats de vice-présidente.

Pouvez-vous nous rappeler quelles sont les missions quotidiennes de la Copidec ?

La Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets est la fédération des sept opérateurs publics du secteur, travaillant elles-mêmes au service de leurs communes adhérentes. Lieu d'information et de concertation, la Copidec exécute des missions d'intérêt général en faveur de ses membres, les intercommunales de gestion des déchets. Nous facilitons le développement des missions de service public de chacune des intercommunales affiliées, nous les représentons et les défendons au niveau régional, fédéral et européen, ainsi que dans le cadre des obligations de reprise, pour des questions communes relatives à la défense de leurs activités. Mais nous assurons également la promotion de leur action par tout moyen adéquat et nous menons en commun des actions de prévention dans le ressort territorial des intercommunales affiliées. Nous étudions également toute question technique, économique, juridique ou de communication susceptible de toucher la majorité de nos intercommunales, et ce, relativement à la prévention, la réutilisation, la collecte, le recyclage, la valorisation ou l'élimination des déchets. Enfin, nous organisons des marchés publics pour le compte de nos intercommunales dans le cadre de leurs activités. En bref, le rôle de la Copidec consiste à servir d'intermédiaire entre les intercommunales et les autorités, le secteur privé…

Quel était le thème principal des Assises des déchets, cette année ?

Elles avaient pour thème les initiatives citoyennes, mais c'était aussi, pour nous, le moment opportun de présenter au monde local un règlement-type, convenu avec l'UVCW, qui devrait permettre aux communes de prendre les bonnes décisions face à deux problématiques majeures en matière de gestion publique des déchets.

Quelles sont ces deux problématiques ?

Ce qui nous préoccupe le plus aujourd'hui, c'est la maîtrise publique de la gestion des déchets ménagers. Cela représente un enjeu de taille car elle semble quelque peu malmenée à l'heure actuelle. La deuxième problématique concerne le positionnement du secteur par rapport aux nouvelles législations et réglementations qui le régissent. Nouveau Plan wallon des déchets, nouveau Gouvernement, nouvelle Déclaration de politique régionale : nous avons en effet un travail de fond à effectuer au travers de commissions à ce sujet.

Quelles sont vos préoccupations actuelles ?

La maîtrise publique de la gestion des déchets et l'avenir du recyclage, principalement. En matière de valorisation des plastiques par exemple, nous sommes confrontés aux conséquences de la récente fermeture des frontières chinoises. Bien que nos plastiques collectés sélectivement ne soient pas recyclés en Chine, la fermeture de ce

"Le principe d'exclusivité de compétence communale doit être préservé"

marché a pour conséquence immédiate de saturer les capacités de recyclage en Europe. Cela pourrait, sur le long terme, constituer une opportunité pour l'Europe de déployer ses propres usines de recyclage. Cependant, cela prendra quelques années et, à court et moyen termes, nous risquons d'être confrontés à des problèmes de débouchés et de tension sur les prix, et ce, alors que les impositions en matière de collectes sélectives de plastiques se multiplient (collecte des films et des plastiques durs en recycparcs, généralisation de la collecte du P+MC en 2019…). Par ailleurs, nous restons très attentifs aux défis quotidiens que sont la collecte, le tri et le traitement de très nombreuses autres fractions de déchets, soutenus en cela par l'UVCW.

Le rôle de la Copidec est, bien évidemment, de défendre le caractère public de la gestion des déchets…

La maîtrise publique est un sujet fort important parce que les communes ont pour mission d'offrir un service public de gestion des déchets des ménages, environnementalement performant et à coût maîtrisé à l'ensemble des citoyens de Wallonie. De manière générale, il faut rappeler que la Belgique est extrêmement efficace en matière de collecte sélective. Les taux de recyclage fixés par les objectifs européens pour 2030 sont déjà atteints par toutes les intercommunales wallonnes. Pour l'instant, malgré ces bons résultats, nous essayons encore d'améliorer les marges, notamment pour certaines fractions plastiques, et d'améliorer la collecte des biens potentiellement réutilisables à travers les ressourceries. Nous nous efforçons également d'améliorer en permanence la qualité du service rendu aux citoyens, et ce, en maîtrisant le plus possible les coûts mis à leur charge. Nous sommes aidés en cela, entre autres, par le fait que certaines fractions de déchets présentent une valeur positive, qui vient en déduction des coûts.

Vous pensez que donc que certains marchés sont lucratifs pour d'autres opérateurs ?

En effet, certaines fractions de déchets acquièrent une valeur positive, comme les cartons, les huiles de friture, les pièces métalliques, les pièces d'ordinateur… Et cette valeur suscite la convoitise d'opérateurs de plus en plus nombreux, qui mettent en place des collectes parallèles, légales ou non. Nous constatons que, du fait d'un vide juridique persistant, ces circuits non communaux sont souvent des circuits autorisés « par défaut ». Et, pour la même raison, ces opérateurs ne sont pas tenus de respecter les conditions (sectorielles ou intégrales) qui nous sont imposées. On assiste aussi à des vols avec effraction de nos infrastructures, sans compter les vols organisés lors des collectes de porte-à-porte. Ces évolutions nous inquiètent parce que la multiplication anarchique de telles initiatives et celle des vols risquent, si on n'y prend garde, de mettre à terme en péril l'équilibre financier du service public de gestion des déchets ménagers.

Sans compter, également, les difficultés liées à l'obligation de reprise…

En effet. Le législateur, y compris au niveau européen, a soumis un nombre croissant de produits à la responsabilité étendue des producteurs, qui consiste en l'obligation de reprise des déchets qui en découlent et en l'atteinte d'objectifs de valorisation bien déterminés de ceux-ci. Il nous faut concilier l'existence de ces obligations de reprise avec notre mission de service public, ce qui est souvent difficile. En effet, la loi impose que la collecte et le traitement de ces déchets soient financés au coût réel et complet par les obligataires de reprise. Mais, dans la pratique, c'est un réel combat, pour nous, d'obtenir ce financement au coût réel, tout en maintenant la qualité et l'étendue du service aux citoyens. L'obligataire essaiera en effet toujours de minimiser son intervention financière au strict minimum de ce qui lui est nécessaire pour atteindre les objectifs de collecte et de valorisation qui lui sont imposés. La marge de manœuvre en ce sens laissée à l'obligataire varie en fait en fonction du mécanisme de mise en œuvre de l'obligation de reprise.

Quelle est votre solution ?
Le mécanisme qui a notre nette préférence est celui de l'agrément, car il permet à l'autorité publique d'imposer aux obligataires des conditions et modalités de prise en charge des coûts qui tiennent mieux compte des contraintes et objectifs du service public de gestion des déchets, tout en assortissant l'action des obligataires d'un niveau de contrôle suffisant. C'est un mécanisme qui équilibre les droits et obligations de tous les intervenants. En revanche, ce n'est pas le cas dans le cadre des conventions environnementales, signées entre les Régions et les obligataires. Ce mécanisme laisse beaucoup plus de place à la volonté de l'obligataire, ce qui, dans certains cas, amène des situations absurdes où nous sommes parfois contraints de collaborer avec certains obligataires dans une situation de vide juridique, du fait du non-renouvellement de conventions de collaboration, faute de volonté des secteurs et de possibilité pour l'autorité, dans ce mécanisme, d'imposer le respect de l'intérêt général.

Pourtant, le secteur privé a, paraît-il, la main sur la collecte de deux tiers du gisement de déchets ménagers par le biais des marchés publics…
En effet, bon an mal an, plus de 60 % de la masse des déchets ménagers, collectés en porte-à-porte et en recycparcs, le sont par des opérateurs privés qui interviennent comme sous-traitants. À ce titre notamment, ils sont aussi des partenaires, bien entendu. Mais nous pensons qu'ils ne devraient pas pouvoir se trouver en situation de vider éventuellement le service public de gestion des déchets de sa substance. C'est pour cela qu'il nous semble indispensable que la commune reste maître des collectes sur son territoire. Nous sommes aussi confrontés à un autre problème, qui est celui des lotissements. Bien souvent, ces lotissements sont munis de conteneurs enterrés dont la gestion est confiée à un opérateur privé. Là aussi, la commune perd la maîtrise de sa collecte de déchets. Or, elle continue à appliquer la taxe sur le ramassage aux habitants du lotissement, alors que ceux-ci paient aussi une contribution à l'opérateur. Un ramassage privé dans les lotissements et un ramassage public pour le reste de la commune, cela n'a pas de sens. C'est dangereux au plan économique, et négatif au plan environnemental. Il faut donc toujours plus de concertation avec les communes pour les conscientiser également à ce type de phénomène.

Et, pour ce faire, nous en revenons donc à votre proposition de règlement-type, telle qu'elle a été évoquée lors des Assises des déchets…
En effet, la Copidec et l'UVCW proposent conjointement un projet de règlement communal, dont le but est d'inscrire le principe d'exclusivité de la compétence des communes en matière de collecte des déchets ménagers. Le principe de ce règlement est que la coexistence de nouvelles filières de collecte avec celles qui ont été définies par la commune est possible pour autant que cela ne mette pas en péril la salubrité publique, ce qui serait immanquablement le cas si l'existence du service public est menacée, ou la tranquillité publique. Ce seront ainsi les communes qui décideront, au travers d'un mécanisme de notification (voir l'encadré ci-contre).

Le Gouvernement wallon pourrait-il, lui aussi, agir davantage ?
Nous essayons, en tout cas, de l'interpeller à ce propos. Nous sommes en contact via la plateforme qui réunit le cabinet du Ministre de l'Environnement, l'administration et les représentants de l'UVCW et de la Copidec. C'est un lieu de partage d'informations et de préoccupations sur les dossiers qui nous concernent.

À votre avis, les communes sont-elles prêtes à recevoir cette information ? Sont-elles conscientes du problème ?
Ont-elles réellement le choix, finalement ? Car, si les communes se montrent inattentives à la privatisation de fait des fractions financièrement intéressantes, en ce compris les déchets résiduels dans les lieux où le gisement est facilement accessible, cela aura inévitablement pour conséquence de renchérir le coût du service public de gestion des déchets, avec en outre des impacts possibles en matière de propreté publique, avec l'accroissement du risque d'incivilités face à un service plus cher.

LES ASSISES DES DÉCHETS FONT LA PART BELLE AUX CITOYENS

GWENAËL DELAITE
Conseiller

Ce mardi 21 novembre, avait lieu à Jambes la 3e édition des Assises des déchets, organisée par la Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets (Copidec), en collaboration avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

« Demain sera citoyen ! » était le thème prometteur de cet événement, qui a rassemblé quelque 180 personnes. Le Ministre de l'Environnement, Carlo Di Antonio, a accueilli les participants en leur présentant les différentes actions menées par la Wallonie en matière de déchets.

Le président de l'Union des Villes, Monsieur Jacques Gobert, a ensuite rappelé l'importance de la participation citoyenne pour les pouvoirs locaux, comme en témoignait d'ailleurs le thème de l'Assemblée générale de l'Union des Villes, qui s'est tenue en mai dernier : « Communes, citoyens, quelle démocratie de proximité ? ».

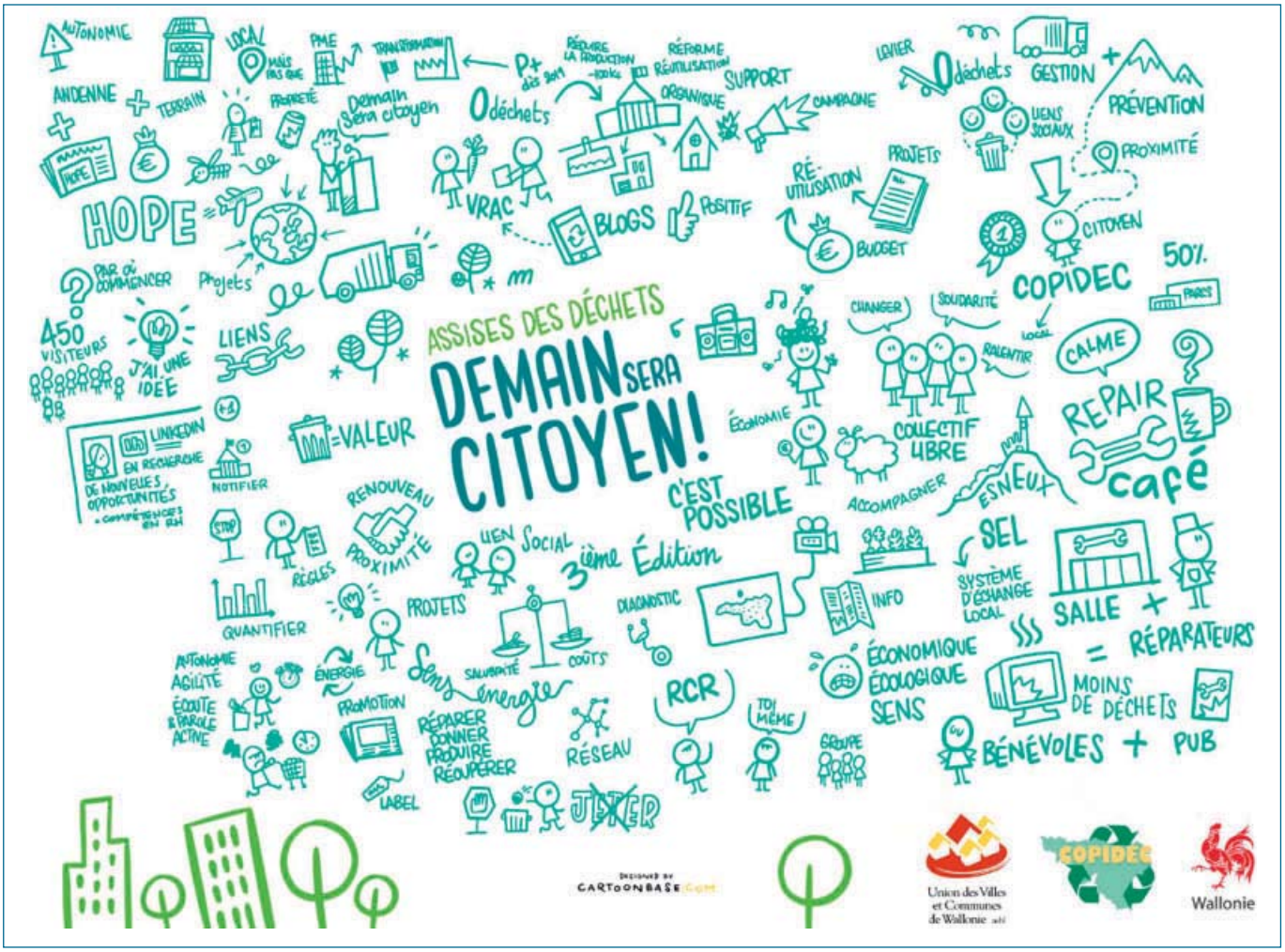

Le dessinateur Martin Saive, de la société Cartoonbase, a illustré les échanges tout au long de la matinée.

Les communes sont en effet poussées par un élan de renouveau dans leurs relations avec leur population : entendre, écouter le citoyen mais aussi l'impliquer et en faire un citoyen actif de son cadre de vie, c'est une des missions essentielles de nos communes : le souci de la proximité.

De plus, cette démarche répond à un besoin de la part des citoyens, qui sont de plus en plus nombreux à développer des projets en matière de consommation, de vivre-ensemble, et à faire preuve d'une belle énergie créative pour y parvenir.

Ainsi que l'a conclu la Présidente de la Copidec, Marie-Christine Nossent, les citoyens sont au cœur même du travail quotidien des communes et des intercommunales :

« c'est pour les citoyens que des solutions de collectes sont organisées, en porte-à-porte, via les recyparcs ou les ressourceries, afin de leur permettre de se défaire de leurs déchets, dans des conditions environnementalement et financièrement acceptables.

leur travail s'envisage aussi avec les citoyens. Mettre des services à leur disposition ne peut être efficace en termes de traitement et de valorisation que s'ils sont utilisés et bien utilisés par les citoyens. Il y a donc aussi une mission de bonne information à assurer en matière de tri et des bons réflexes à adopter pour assurer le bon fonctionnement du système.

Au-delà du tri, la réduction des déchets à la source et donc la prévention est un enjeu fondamental, tant pour l'environnement que pour les finances des communes et des citoyens. Les intercommunales travaillent de longue date à la sensibilisation du grand public en ce sens. Tous les mouvements et initiatives évoqués durant ces Assises démontrent que cet enjeu peut aussi être porté PAR les citoyens eux-mêmes, avec engagement et conviction. »

Initiative citoyenne et gestion des déchets… quel rapport ?

Véritable miroir de nos modèles sociétaux, le contenu de nos poubelles en dit long sur notre façon de vivre, de produire, de consommer… Il n'est donc que pure logique que cette question fasse l'objet d'initiatives en faveur du changement. L'initiative citoyenne est définie comme un mouvement sociétal par lequel les citoyens cherchent à répondre à des besoins qui ne sont pas (assez) ou plus rencontrés par la société.

« Soyons le changement que nous voulons voir dans le monde », Ghandi.

Les mouvements citoyens actuels sont ainsi orientés notamment sur des alternatives de consommation, des démarches environnementales et, surtout, cherchent à (re)créer du lien entre les personnes. Ces liens sont à envisager entre les citoyens, mais aussi avec les autres

« L'initiative citoyenne a en effet ceci de commun avec l'action des pouvoirs publics qu'elles poursuivent toutes les deux l'intérêt général »

acteurs de la société, dont les acteurs publics (locaux, régionaux…).

Anissa Ouertani présente ainsi l'asbl Réseau de Consommateurs Responsables (RCR), qui fait la promotion active d'initiatives locales, collectives et autogérées de « consommation alternative », qui ont comme objectif de remettre l'humain et l'environnement au centre des préoccupations et de reconstruire un système viable sur le long terme. Ces initiatives promues sont les systèmes d'échanges locaux (SEL), les réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RErS), les potagers collectifs, les donneries, les groupes d'achats alimentaires (GAC-GAS-GASAP-AMAP), les Repair cafés, etc.

Madame Ouertani expose les aides que les pouvoirs locaux peuvent apporter aux initiatives citoyennes : subsides bien sûr, mais aussi une aide logistique (mise à disposition d'un local, d'un terrain en friche, des services d'un ouvrier communal…), la promotion des actions (via le bulletin communal, le site web, un espace lors d'un événement…), etc.

Sa recette pour une collaboration efficace entre les acteurs (citoyens, commune…) : la souveraineté de chacun (pas de parasitage), l'écoute (pas d'anticipation du discours de l'autre), et l'agilité (résilience).

Ces initiatives seront ainsi illustrées lors de ces Assises par le Repair café d'Esneux, représenté par son initiateur local, François Monville, et Stéphane Balthazar, Echevin de l'Environnement, des Affaires sociales et de la citoyenneté de commune d'Esneux.

Pascaline Leruth, chargée de projets de la Copidec et architecte de ces Assises, a rappelé comment la gestion des déchets pouvait permettre de répondre à différents défis actuels (environnementaux, sociétaux…) face auxquels on peut tous se sentir très impuissants. Agir via nos déchets répond à une certaine logique : nous avons tous des poubelles à la maison et nous avons donc tous une capacité d'action par ce biais. En agissant sur nos déchets, on enclenche une sorte de « cercle vertueux », à titre individuel (consommer local, adopter des poules, etc.) ou collectif (repair cafés, compostage, etc.). En effet, en questionnant le contenu de nos poubelles, ce sont nos modèles de consommation et même notre manière de vivre ensemble que nous réinventons.

Dans ce sens, les intercommunales et leurs communes ont un rôle à jouer pour sensibiliser, faire de la prévention, mais aussi soutenir, voire impulser des initiatives.

Un Salon des initiatives citoyennes : HOPE

Adelaïde Blondiaux-Leruth est, quant à elle, partie du constat de l'existence de nombreuses actions citoyennes et a voulu trouver le moyen de rassembler ces initiatives pour leur donner de la visibilité. Le Salon HOPE, qu'elle a développé avec de nombreux bénévoles, répond à l'ancrage local de ces initiatives en ayant pour objectif de réunir tous les projets citoyens, durables et engagés, sur un territoire donné. La finalité est de créer du lien, des synergies entre les citoyens, les projets existants et les institutions publiques qui œuvrent pour le bien commun.

Le premier Salon HOPE a eu lieu pour la première fois le 15 octobre 2017, en collaboration avec la Ville d'Andenne, via l'asbl Prom'Andenne, avec le concours du BEP et de la Wallonie, et compte bien réitérer l'expérience sur le territoire d'une autre commune volontaire.

Le zéro déchet a le vent en poupe !

Dix communes wallonnes se sont lancées vers le zéro déchet avec le soutien de la Wallonie : Thuin, Dour, Braives, Gesves, Namur, Waremme, Pont-à-Celles, Ecaussines, La Hulpe et Sainte-Ode. Accompagnées par l'asbl Espace Environnement, elles se lancent dans une démarche collective permettant de réduire la production de déchets et d'économiser les ressources naturelles en favorisant les circuits courts, l'emploi et le lien social à l'échelon local.

Inspirées par Roubaix, ville pionnière en la matière, ces communes-pilotes ont lancé des démarches pour soutenir leurs citoyens, les accompagner et les encourager à passer à l'action, comme par exemple avec le défi des familles : guider des familles pour qu'elles réduisent drastiquement leur production de déchets, afin qu'elles deviennent elles-mêmes des ambassadrices auprès d'autres citoyens.

« Les initiatives citoyennes sont le reflet d'un besoin de lien et de sens »

En conclusion, la proximité des communes et intercommunales avec les citoyens en fait les premiers acteurs publics susceptibles de construire des collaborations directes, ce qui demande de l'énergie, de la persévérance, de l'investissement et, surtout, du respect de la part de tous. Ce n'est pas forcément facile mais comme le dit la sagesse africaine : tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin !

UN RÈGLEMENT-TYPE POUR CONFORTER LA COMPÉTENCE COMMUNALE EN MATIÈRE DE DÉCHETS

Les Assises des déchets étaient l'occasion pour l'Union des Villes et la Copidec de faire part à leurs membres de leur initiative commune de réviser le modèle de règlement communal en matière de déchet, en regard de la maîtrise publique de la gestion de ces déchets, indispensable pour fournir aux citoyens un service efficace et équitable.

Il est en effet important que les pouvoirs publics puissent assurer pleinement leur mission de salubrité publique, et ce, à un coût raisonnable pour tous les citoyens, de façon à éviter notamment les comportements inciviques, potentiellement attentatoires à la propreté publique.

Il convient également de s'assurer que les collectes de déchets ménagers effectuées par d'autres opérateurs que les services communaux ou ceux à qui la commune a confié cette mission, se fassent dans des conditions permettant de garantir la propreté publique et la préservation de l'environnement. Or, nous constatons ces dernières années que la valeur positive acquise par certaines fractions de déchets, comme par exemple les papiers-cartons, les huiles de friture, les métaux, les pièces d'ordinateur, etc., suscite la convoitise d'opérateurs de plus en plus nombreux, qui mettent en place des collectes parallèles, légales ou non, à celles mises en place par les pouvoirs publics. Nous constatons que, du fait d'un vide juridique persistant, ces circuits non communaux sont souvent des circuits autorisés « par défaut », et dont les opérateurs ne sont pas tenus de respecter les conditions qui sont imposées aux pouvoirs publics.

Ces évolutions sont inquiétantes, car la multiplication anarchique de telles initiatives, si on n'y prend garde, risque réellement, à terme, de mettre en péril l'équilibre financier du service public de gestion des déchets ménagers, tout en étant néfaste à l'environnement.

Pour ces raisons, l'UVCW et la Copidec souhaitent renforcer la maîtrise publique de la gestion des déchets ménagers en garantissant l'exclusivité de la compétence de la commune en matière de collecte de déchets. Pour ce faire, elles proposent aux villes et communes d'adopter un règlement-type qui met en place le mécanisme suivant.

Il s'agira premièrement d'obliger tout opérateur qui entend mettre en œuvre un service de collecte de déchets ménagers, tant en porte-à-porte qu'au travers de points d'apport volontaire (dans le secteur de la distribution, par exemple), distinct de celui mis en place par la commune ou par son intercommunale, à notifier préalablement à la commune son intention et la description du système envisagé. Le système mis en place doit en outre tenir compte des modalités déjà mises en place par la commune ou l'intercommunale. Cette notification sera renouvelée tous les deux ans.

La commune aura ensuite la possibilité de refuser la mise en place de ce service ou de l'assortir de conditions, s'il présente des risques pour la salubrité publique, ce qui serait notamment le cas si l'équilibre économique du service public est menacé, ou pour la tranquillité publique. Si la commune s'est dessaisie de la collecte des déchets ménagers envers son intercommunale, elle recueillera l'avis de celle-ci.

Enfin, l'opérateur sera tenu de réaliser un rapportage de la nature et des quantités de déchets collectés.

Ce mécanisme ne préjudicie pas à la mise en œuvre des obligations de reprise, dans la mesure où, pour les déchets qui y sont soumis, ne sont visées par le règlement que les modalités de collecte non prévues dans le mécanisme d'exécution de l'obligation de reprise.

La Copidec et l'UVCW encouragent vivement les conseils communaux à adopter ce règlement, et se tiennent à la disposition de leurs membres pour toute question à ce sujet.

La SPGE,
un organisme d'utilité publique pour l'assainissement des eaux usées et la protection de nos ressources en eau

Pour assurer la qualité de nos ressources en eau, la SPGE finance l'assainissement public des eaux usées et, avec les OAA, gère l'assainissement autonome.

Un nouveau site pour tout savoir sur l'assainissement autonome (avantages, primes,...) :
spge.be/gpaa

Siège social : Rue de la Concorde, 41 - 4800 Verviers
Siège adm. : Rue de Stassart, 14-16 - 5000 Namur
Tél. 081.25.19.30 - Fax 081.25.19.48
www.spge.be - info@spge.be

SPGE
Société Publique de Gestion de l'Eau